

## Missions, vision, valeurs et identité de la Police judiciaire fédérale

Tenant compte des priorités du plan national de sécurité, les objectifs de la police judiciaire s'orientent vers la maîtrise toujours plus performante, de l'ampleur et de l'impact de la criminalité organisée et de la criminalité déstabilisant la société et, qu'elles y soient ou non liées, de la criminalité supra-locale et de la criminalité qui, par sa nature complexe, requiert des recherches et des enquêtes spécialisées.

### Trois objectifs stratégiques

#### 1. Lutter contre la criminalité

- Lors de la **détection** ou de la prise de connaissance de l'émergence / la résurgence de tendances ou d'aspects particuliers de phénomènes, **les signaler aux autorités compétentes, leur suggérer les mesures possibles** et les informer immédiatement des éventuelles mesures urgentes déjà prises.
- **Contribuer à réduire le risque** d'exécution d'actes criminels.
- **Identifier un maximum** d'auteurs avec éléments de preuve, en vue de leur poursuite par les autorités judiciaires, grâce à une efficacité et une efficacité accrues des enquêtes réactives et proactives.
- **Atteindre une déstabilisation plus efficace du fonctionnement des organisations criminelles**, en particulier des réseaux criminels actifs sur le territoire belge, par une approche simultanée et maximale sur leurs cinq composantes essentielles: les auteurs et leurs relations internes, les biens trafiqués, les moyens financiers, les moyens de communication et les possibilités de transport.



#### 2. Appuyer les enquêtes

L'appui opérationnel de la direction générale consiste en une expertise judiciaire spécialisée ainsi qu'en moyens développés dans le cadre des missions spécialisées de police judiciaire.

En particulier pour ce qui concerne la police locale, l'appui sera **fourni sur demande et dans le cadre des enquêtes d'information et d'instruction**, dans l'exercice de leurs missions de police de base.

#### 3. Développer l'expertise

Afin de contribuer à une exécution encore plus performante des missions spécialisées de police judiciaire, des initiatives sont déployées pour **améliorer l'expertise** présente, poursuivre son développement ou acquérir de nouvelles expertises.



## Une identité partagée

Pour exécuter toutes ces missions et tâches légales, nous voulons que tous nos collaborateurs aient la même vision et les mêmes valeurs. Récemment, la police intégrée a précisé cette vision qui peut se résumer en un concept : "**l'excellence dans la fonction de police**".

Trois idées de base ressortent : **la fonction de police orientée vers la communauté; la fonction de police guidée par l'information; la gestion optimale**. Il est attendu de chaque policier qu'il tienne compte dans ses actes professionnels de ces trois concepts de base.

La Police judiciaire fédérale souscrit entièrement à cette façon de travailler et a reprecisé ces principes de base en les traduisant en une "identité" aux caractéristiques spécifiques, qui s'inscrivent parfaitement dans la vision et l'identité globales de la police fédérale.

L'objectif de cette identité consiste notamment à **accroître l'implication** de ses membres pour qu'ils sachent ce que l'on attend d'eux. La Police judiciaire fédérale vise également à **informer les autorités et partenaires** de ses engagements et ambitions.

